



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 20/02/2024

**Objet : Ressources Humaines : création d'un poste restaurant
scolaire**

L'an deux mille vingt et quatre et le 20 février à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD
Marion, ROBERT Carole HUBERT Armelle, BERNARD Myriam MOUREN
Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry,
DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Karine, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline,
et Mrs. BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations : M. BONO Vincente a donné procuration à M. GONCALVES Gilles.

Mme KERBOUA Yasmina a été désignée Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 20/02/2024

Délibération n° 2024/02/07

OBJET : Ressources Humaines : création d'un poste restaurant scolaire

En raison de l'augmentation de la demande de fréquentation du restaurant scolaire, Mme le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 10h/semaine pendant la période scolaire soit du 11 mars au 19 avril et du 6 mai au 5 juillet. Il sera rémunéré selon l'indice majoré 366.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer un poste d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 10 h, du 11 mars au 19 avril et du 6 mai au 5 juillet. Il sera rémunéré selon l'indice majoré 366.

Malijai,
Le 20 février 2024
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2024

Application agréée E-lespalto.com